

FORMULE 62A

AVIS D'APPEL À UN JUGE DE LA DÉCISION D'UN CONSEILLER-MAÎTRE
(OU D'UN REGISTRAIRE OU D'UN LIQUIDATEUR DES DÉPENS)

(titre — formule 4A ou 4B)

AVIS D'APPEL

LE (LA) (désigner la partie) INTERJETTE APPEL à un juge de l'ordonnance (ou de la décision ou du certificat) de (nom du conseiller-maître, du registraire ou du liquidateur des dépens) rendue (délivré) le (date).

L'APPEL SERA ENTENDU LE (jour et date), à (heure), ou dès que possible par la suite, à (au) (adresse du palais de justice).

LE (LA) (désigner la partie) DEMANDE (indiquer la mesure de redressement précise demandée).

LES MOTIFS D'APPEL SONT LES SUIVANTS : (indiquer brièvement les motifs d'appel).

(Date)

(Nom, adresse et numéro de téléphone
de l'avocat ou de la partie qui signifie
l'avis)

DESTINATAIRE : (nom et adresse de l'avocat ou
de la partie qui reçoit signification
de l'avis)